

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°15 du 11 juillet 2017



Pluies du 04 au 09 juillet :

Les pluies orageuses du week-end dernier ont apporté des cumuls très variables selon les secteurs : 8 à 25 mm dans la Nièvre, quelques mm à 25-30 mm pour l'Yonne et la Saône et Loire, 20 à près de 50 mm en Côte d'Or et enfin 8 à 78 mm dans le Jura.

Les averses d'hier ont apporté de 1 à 29 mm supplémentaires sur la région (max relevé en Côte de Nuits).

Prévisions du 12 au 27 juillet :

Temps encore légèrement perturbé jusqu'à vendredi avec des pluies peu conséquentes. Retour du beau temps le week-end avec des températures maximales de l'ordre de 29-30°C. Evolution incertaine pour la suite.

Source Météo France

STADES

Les stades se situent entre veille de fermeture de grappe pour les secteurs les plus tardifs et fermeture de grappe + 15 jours pour les parcelles hâtives. Les toutes premières baies vérées ont été observées sur Pinot Noir et Gamay dans les situations les plus précoces.

En termes de précocité, 2017 se situe toujours dans la veine des années 2007 et 2009 (2015 en Saône et Loire), avec une avance de l'ordre de 18 -21 jours par rapport à 2016.

Grêle : la pluie du 10 juillet a été accompagnée de grêle dans certains secteurs. Les dégâts les plus conséquents sont relevés en Saône et Loire (Romaneche Thorins, La Chapelle de Guinchay, Creches Sur Saone, Clessé, Viré Montbellet, Uchizy...). Le Nord Côte de Nuits (Marsannay, Morey) a aussi été impacté. Des dégâts plus localisés et plus ponctuels ont été relevés suite aux pluies des 08-09 juillet en Sud Côte de Beaune, dans le secteur de Gevingey dans le Jura ainsi que dans le Sud Chablisien (Chemilly sur Serein).

MILDIU

Situation au vignoble :

✓ Contaminations de fin juin-début juillet :

- **sur Feuilles** : l'expression de symptômes est terminée. Les sorties de taches qui concernent principalement les jeunes feuilles sont très variables d'une parcelle à l'autre et on peut globalement distinguer 2 types d'évolution du mildiou depuis la semaine dernière :

- **pas ou peu de nouveaux symptômes** : cette situation correspond à la majorité des parcelles protégées du vignoble de Bourgogne-Franche-Comté ; dans celles-ci la maladie reste absente ou présente sous forme de taches éparses.

- **apparition significative de nouvelles taches** : cette situation concerne essentiellement des parcelles où le mildiou était déjà présent et/ou qui étaient en défaut de protection au moment des pluies. Les sorties de taches sont ponctuellement très importantes (quasiment toutes les jeunes feuilles attaquées). Ces cas correspondent le plus souvent à des parcelles traitées avec du cuivre où le lessivage a diminué la qualité de la protection. Les secteurs du Nord Chablisien, de l'Auxerrois, de la Côte de Beaune et de la Côte Chalonnaise semblent plus touchés, avec une fréquence de parcelles concernées plus importante.

- **sur Grappes** : il n'y a à ce jour pas ou peu d'évolution suite aux pluies de fin juin-début juillet. Toutefois, les symptômes étant plus longs à apparaître, il faudra attendre la fin de semaine pour établir un véritable bilan.

✓ **Contaminations des 08-10 juillet** : les symptômes débiteront leur expression sur feuilles en fin de semaine.

Analyse de risque :

En lien avec les 2 types de situations décrites ci-dessus, le risque peut être qualifié de faible à moyen là où le mildiou est peu ou pas présent et modéré à fort dans les parcelles où la maladie est présente très régulièrement. Il conviendra de relativiser ce risque en fonction de la météo des 2 prochaines semaines ainsi que de l'état sanitaire des parcelles mais aussi de leur environnement proche.



Un nouvel état des lieux vis-à-vis de la situation mildiou est à réaliser en début de semaine prochaine dans tout le vignoble. Il conviendra une fois de plus de surveiller plus particulièrement les parcelles déjà concernées et celles en défaut éventuel de protection lors des pluies de ce week-end et d'hier.

En toutes situations, les grappes ont atteint leur stade de moindre sensibilité au mildiou. L'objectif est maintenant de protéger le feuillage en vue d'une bonne maturité et une bonne mise en réserve.

OïDIUM

254 comptages sur grappes ont été réalisés sur le réseau. Depuis la semaine dernière, la fréquence de parcelles touchées n'a pas évolué et 91% des situations demeurent indemnes d'oïdium.

Dans les vignes traitées où la présence d'oïdium est décelée, celle-ci se limite le plus souvent à quelques baies. Seuls quelques TNT et parcelles à historique de Chardonnay du Mâconnais et du Jura déjà concernés ces dernières semaines par l'oïdium, voient leur attaque progresser sensiblement aussi bien en fréquence qu'en intensité.

A ce stade, la situation reste globalement très saine. Le risque n'évolue pas et demeure faible à modéré, à l'exception des quelques parcelles où la maladie est bien présente et où le risque peut être qualifié de moyen à fort.

La majorité des parcelles ont atteint ou dépassé la fermeture de grappe, stade à partir duquel la probabilité d'avoir de nouvelles contaminations diminue.

Gestion de l'oïdium en fin de campagne :

Un bilan sanitaire doit être réalisé dans chaque parcelle en fin de rémanence du traitement effectué à fermeture (10 à 14 jours après fermeture selon la nature du fongicide utilisé) :

- si absence d'oïdium : fin de risque de contaminations significatives sur grappes.
- si présence **même faible** d'oïdium (quelques baies) : le risque de progression de la maladie persistera jusqu'à l'enclenchement de la véraison.

Le comptage bilan sera effectué sur 100 grappes réparties sur l'ensemble de la parcelle. Cette observation devra être particulièrement méticuleuse et concerner **toutes** les parcelles de l'exploitation pour que la règle de décision puisse être appliquée.

BLACK-ROT

Aucune évolution n'a été notée tant sur feuilles que sur grappes dans les vignes protégées. **La situation reste parfaitement saine sur le réseau** et la présence de black-rot est anecdotique avec de très rares taches observées.

La pression black-rot demeure faible. Rappelons toutefois qu'en secteurs à historique, les grappes sont encore dans leur période de grande sensibilité jusqu'à début véraison.

VERS DE GRAPPE

En situations précoces, le vol de cochyliis est terminé. Ailleurs, il est en cours avec des captures faibles à modérées. Le vol d'eudémis se poursuit.

Les pluies ont perturbé la recherche d'œufs de tordeuses. Les parcelles où une activité de ponte a été décelée se situent principalement dans l'Yonne et la Saône et Loire. S'il s'agit le plus souvent d'1 ou 2 pontes pour 100 grappes, on en dénombre très ponctuellement plus sur des parcelles sensibles. Les perforations commencent à être visibles et restent pour l'instant limitées (moins de 10 perforations pour 100 grappes).



CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Rappel : l'arrêté préfectoral et les stratégies de lutte sont consultables sur le site de la DRAAF : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-et-Bois-noir>

Dans les zones soumises à une lutte insecticide obligatoire par arrêté préfectoral :

✓ **Viticulture conventionnelle - stratégie 3-1 traitements** : la réalisation du 3^{ème} traitement est conditionnée aux niveaux des populations observés sur un réseau de piégeage. Le 1^{er} relevé a lieu aujourd'hui en Saône et Loire et jeudi 13 juillet dans le Jura. Un message réglementaire précisera pour chacun de ces départements les résultats et la conduite à tenir.

En parcelles de vignes-mères de greffons et de porte-greffes, la stratégie insecticide repose sur l'application de 3 traitements. La 3^{ème} et dernière application doit intervenir au pic de présence des adultes qui devrait arriver d'ici peu à historique. Le prochain BSV précisera la situation.

En pépinières, la lutte sera maintenue en continu jusqu'à la disparition des adultes.

PROCHAIN BSV : MARDI 18 JUILLET

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Château de Santenay, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, BioBourgogne, SICAVAC, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, SVJ, CA39, Interval, Terre Comtoise, Vignoble Guillaume, JP Salomon

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière : Établissement public du ministère de l'Environnement

